

Voici les principaux éléments chiffrés du bilan salarial de la DRH concernant la période du 1er avril 2005 au... 31 mars 2006.

C'est une vision très partielle des salaires réels puisque seuls les CDI présents durant cette période sont pris en compte (1704 salariés dont 20 CDD au 31 décembre 2005). Les salariés embauchés et partis sont exclus. A titre d'exemple, en 2004, le bilan recensait 1707 salariés alors que l'effectif était de 1918 salariés. Tout comme sont exclus tous ceux qui contribuent en permanence au fonctionnement de l'entreprise comme les prestataires (146 au 31 décembre 2005), les 74 intérimaires largement sous payés par rapport à un CDI et aussi les stagiaires (81 au 31 décembre 2005) qui pour beaucoup occupent de vrais emplois sans en avoir la rémunération.

## **Plus d'1 salarié sur 10 sans augmentation !**

12,4% de salariés ont été privés de toute augmentation. Tous appartiennent aux catégories totalement individualisées (et pour cause). Ramené à l'effectif de leurs catégories, c'est en fait 17,5% qui en ont été privés.

## **Pouvoir d'achat en baisse pour 1 salarié sur 5 !**

On ne peut que comparer la hausse des salaires avec celle des prix pour 2005 puisque la hausse des prix du premier trimestre 2006 n'est pas encore connue. Néanmoins, même avec les limites de l'indice INSEE, qui, avec ou hors tabac, reflète de moins en moins la réalité, le bilan montre que 163 salariés ont perçu une augmentation inférieure à 2%. Ajouté à ceux qui n'ont rien perçu du tout, cela fait près de 24,6% d'entre nous dont le pouvoir d'achat va baisser.

## **Augmentation : Peut mieux faire !**

Le montant d'une augmentation peut varier de 0 à 10.500 euros annuels. Mais 65% des niveaux 4/1 à 5/1, 61% des niveaux 5/2 et 5/3 ainsi que 46% des cadres ont perçu une augmentation inférieure à 3%.

37 cadres (26 Position 2) ont reçu une prime à la place (ou en complément) d'une augmentation.

Quant aux 60 promotions, un tiers (22 passages cadre Position 1 à 2) l'est par obligation conventionnelle.

## **Quelques faits audacieux qui méritent d'être notés !**

La classification 3/3 disparaît au profit de la classification immédiatement supérieure suite aux promotions.  
Bilan : 1 seul salarié concerné.

4 cadres ont été promus sans la moindre augmentation de salaire.

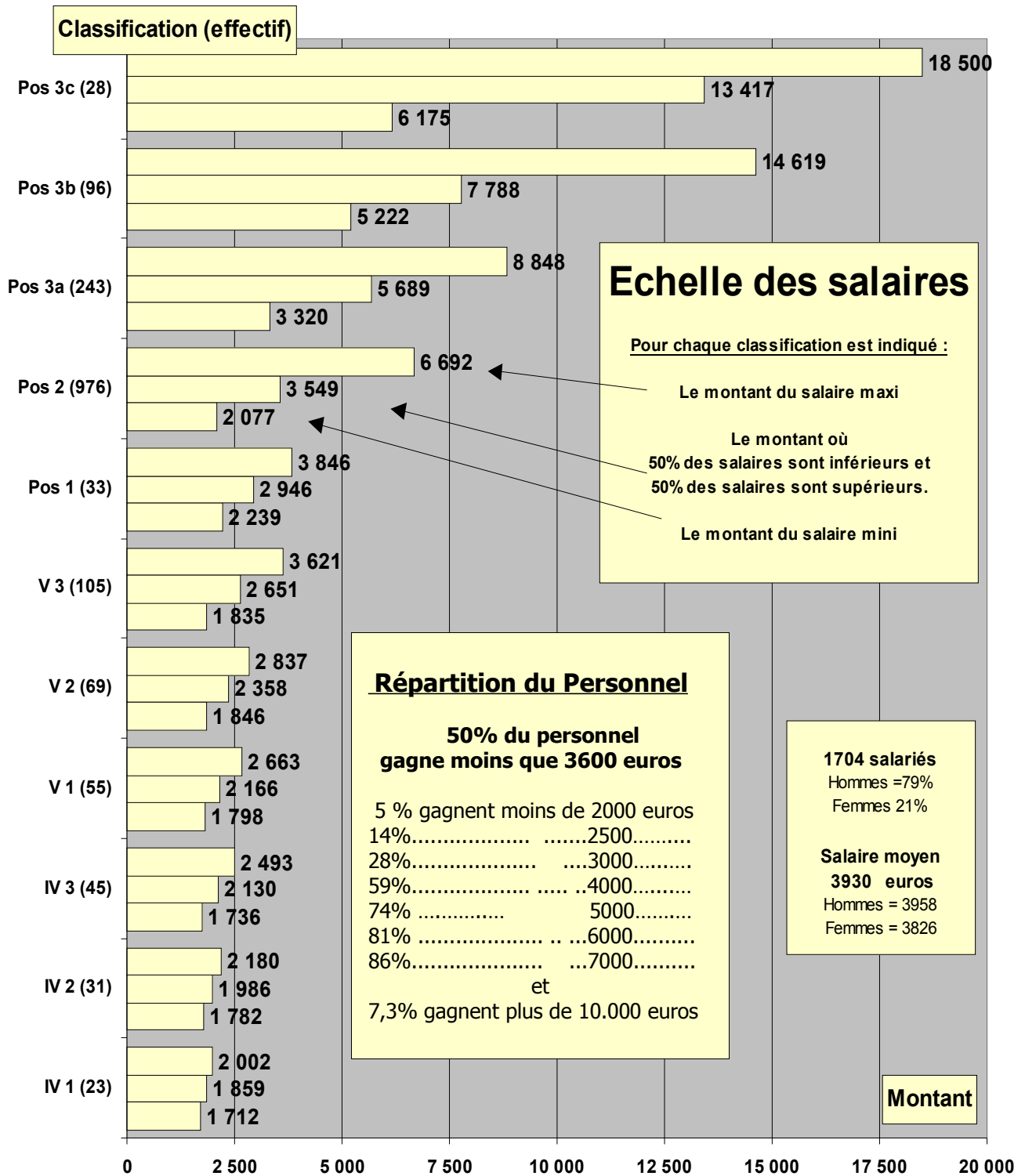
2 techniciens niveau 5 perçoivent un salaire inférieur à ce que prévoit la convention collective. Ce sont les primes de fonction qu'ils perçoivent qui leur permettent de dépasser le plancher conventionnel.

## **Une masse salariale quasi inchangée**

0,6% (2,5 fois moins que l'INSEE), telle est l'augmentation de la masse salariale réelle entre le bilan 2004 (1707 salariés) et celui de 2005 (1704 salariés). Donc en 2005 GEMS a fait baisser le coût du travail, relativement à l'inflation officielle.

### **Rappels :**

- Les montants sont les salaires bruts de base pour 35 H.
- Les salaires sont versés sur 13 mois à l'exception des cadres 3B et 3C (12 mois).
- Les niveaux 5/2 et 5/3 et les cadres (90% du personnel) sont totalement individualisés.



Cette année encore, de nombreux salariés ont perdu du pouvoir d'achat et se retrouvent, de fait en ce début 2006, avec un salaire plus faible qu'au début 2005. La pénalisation sur le salaire est une réalité que ne masque pas les discours sur la « nécessaire valorisation des meilleurs ». C'est inadmissible.

Rien ne justifie que notre salaire baisse à cause de l'inflation ou de la hausse des cotisations sociales lorsque l'on voit les profits réalisés par GE auquel chacun d'entre nous contribue.

**Une augmentation générale conséquente pour tous n'est que justice**